

**DIRECTION DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES
COMITE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES**

DELSA/ELSA/MI(2007)2
A usage officiel

Session I. LA RECONNAISSANCE ET L'AMÉLIORATION DU CAPITAL HUMAIN DES IMMIGRÉS

Thèmes à débattre

**SÉMINAIRE SUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
Lisbon (FLAD), 15 juin**

JT03228602

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

SESSION I. LA RECONNAISSANCE ET L'AMÉLIORATION DU CAPITAL HUMAIN DES IMMIGRÉS

THEMES A DÉBATTRE

1. L'une des principales caractéristiques des immigrés est qu'ils arrivent souvent dans le pays d'accueil sans disposer du capital humain spécifique à ce pays. De fait, les autochtones l'ont plus ou moins acquis car ils ont été éduqués et vivent depuis leur naissance dans la société du pays. Cette différence se manifeste généralement à travers les difficultés que rencontrent les immigrés pour comprendre la langue, la parler et l'écrire. Une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil est une condition essentielle pour utiliser pleinement les qualifications et les compétences acquises par les immigrés dans leur pays d'origine, plus particulièrement s'ils souhaitent occuper un emploi hautement qualifié dans le pays d'accueil. Faute de maîtriser suffisamment la langue, les immigrés sont souvent amenés à occuper des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés et qui ne demandent pas nécessairement une pratique approfondie de la langue du pays d'accueil. Quoi qu'il en soit, la maîtrise de la langue du pays d'accueil est indispensable si les immigrés souhaitent participer pleinement à la vie sociale, économique et politique du pays d'accueil.

2. La langue cependant n'est pas pour les immigrés le seul élément intervenant dans la recherche d'emploi correspondant à leur expérience et leurs qualifications. Les qualifications formelles, si elles ont été acquises dans un autre pays et sous d'autres institutions éducatives, risquent d'être inconnues des employeurs potentiels, souvent incapables d'interpréter la qualité de ces compétences. Dans certaines professions, particulièrement celles qui sont très réglementées et qui requièrent des autorisations, les qualifications et l'expérience acquises à l'étranger ne sont pas toujours pleinement reconnues ou acceptées.

3. Dans certains cas, l'éducation reçue et la formation professionnelle acquise dans le pays d'origine peuvent se révéler inappropriées car les méthodes adoptées et les technologies utilisées dans certains domaines diffèrent fortement entre les pays d'origine et les pays d'accueil. En conséquence, des adaptations sont indispensables pour répondre aux critères en vigueur dans les pays d'accueil.

Questions pour la discussion :

1. Dans quelle mesure les politiques migratoires peuvent faciliter l'arrivée d'immigrés possédant des qualifications et des expériences plus facilement transférables dans les pays d'accueil ?
2. Comment les qualifications et les expériences des immigrés peuvent-elle être traduites formellement de sorte que les employeurs des pays d'accueil puissent les reconnaître et les évaluer ?
3. Comment adapter les cours de langue pour mieux valoriser les qualifications des immigrés et les amener à mieux répondre aux besoins du marché du travail et de l'économie des pays d'accueil ?